

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_114

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	14	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025



ID : 974-249740093-20250612-2025_C_114-DE

AFFAIRE - 2025_C_114

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Budget supplémentaire 2025 de l'assainissement non collectif en régie, d'un montant global de (+) 206 377.72 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 5 000.00 €
- Investissement : (+) 201 377.72 €

Ainsi, le budget 2025 de l'assainissement non collectif en régie s'élève à 722 377.72 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 488 700.00 €
- Investissement : 233 677.72 €

	Budget Primitif 2025	Budget Supplémentaire 2025			Total Budget 2025
		Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2025	
Fonctionnement	483 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	488 700,00
Investissement	32 300,00	1 377,72	200 000,00	201 377,72	233 677,72
Total Dépenses	516 000,00	1 377,72	205 000,00	206 377,72	722 377,72
Fonctionnement	483 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	488 700,00
Investissement	32 300,00	0,00	201 377,72	201 377,72	233 677,72
Total Recettes	516 000,00	0,00	206 377,72	206 377,72	722 377,72

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2025 prévoit la reprise du déficit de fonctionnement 2024 et un ajustement des dépenses d'exploitation pour un montant global de (+) 5 000.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	BS 2025	Commentaires
023d	Virement	470,25	Augmentation du virement à la section d'investissement
D002	Résultat de fonctionnement reporté	4 529,75	Reprise du déficit de fonctionnement 2024
TOTAL		5 000,00	

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2025 prévoit un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (+) 5 000.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	BS 2025	Commentaires
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00	Ajustement des recettes usagers
	TOTAL	5 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2025 prévoit la reprise des restes à réaliser 2024 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 201 377.72 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	BS 2025	Commentaires
21	Immobilisations corporelles	1 377,72	0,00	Reprise des RAR 2024
18d	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	200 000,00	Remboursement de la dotation initiale versée par le budget principal CIREST en 2020
TOTAL		1 377,72	200 000,00	

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2025 prévoit la reprise de l'excédent d'investissement 2024 et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 201 377.72 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	BS 2025	
16r	Emprunts et dettes assimilées	0,00	8 061,04	Ajustement du besoin d'emprunt
Sous-total mouvements réels		0,00	8 061,04	
021r	Virement de la section d'exploitation	0,00	470,25	Virement de la section de fonctionnement
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	192 846,43	Reprise de l'excédent d'investissement 2024
TOTAL		0,00	201 377,72	

- **VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 27 « Pour », 14 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2025 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC).
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 974-249740093-20250612-2025_C_114-DE



Le président de la CIREST

Patrice SELLY